

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 8 juillet 2024**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE GEMAPI - RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE (EAU) À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LA GESTION DES EAUX, DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS - MONTANT 1.200.000 €.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 8 juillet 2024 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 27 juin 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILLOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILLOING, M. Gregory BRO à M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Marc ISURE.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU ensemble, la délibération du Conseil Communautaire du 19 juin 2023 relative à la modification de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2023-10-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault intégrant notamment la compétence « GEMAPI » ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 3368 du 18 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe GEMAPI ;

CONSIDERANT la nécessité de financer le programme de travaux issus du schéma directeur et inscrits au Plan Pluri annuel d'Investissement sur les cours d'eaux et zones humides du territoire dans le cadre de la gestion des eaux, des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

CONSIDERANT l'offre de prêt « Transformation Ecologique » (Eau) d'un montant de 1.200.000 € (un million deux cent mille euros) de la banque la Banque des Territoires (CDC) pour ce financement,

CONSIDERANT les conditions de l'offre de prêt transition écologique (eau) de la banque la Banque des Territoires (CDC) pour ce financement, suivantes :

- Montant : 1.200.000 € (un million deux cent mille euros)
- Durée de la phase de préfinancement : 48 mois
- Durée du prêt : 25 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielles
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.4%
- Révision du taux d'intérêt : à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A
- Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois sur demande écrite de l'emprunteur à partir du document figurant en annexe. La non mobilisation de la totalité du montant du prêt est autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Frais de dossier : commission d'instruction de 0.06% (6 points de base)
- Typologie Gissler : IA

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de souscrire un contrat de prêt transformation écologique (eau) d'un montant de 1.200.000 € (un million deux cent mille euros) auprès de la caisse des dépôts et consignation pour le financement du programme de travaux sur les cours d'eaux et zones humides du territoire dans le cadre de la gestion des eaux, des milieux aquatiques et la prévention des inondations,
- d'autoriser le président à signer ce contrat ainsi que tout document afférent dont la ou les demandes de déblocages de fonds.

Transmission au Représentant de l'État N° 3558
Publication le 09/07/2024
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 09/07/2024
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20240708-18315-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ